



Collège des acteurs locaux

Bordeaux, le 11 mai 2010

- **Bilan de la concertation entre janvier et mai 2010 suite aux demandes du COPIL de janvier, de RFF et de certains élus**
- **Programme d'études et de concertation de l'étape 2**
- **Propositions d'adaptation de la charte de la concertation**



Les Grands
Projets
du Sud
Ouest



Bilan de la concertation

Compléments janvier – mai 2010

Concertation janvier-mai 2010

de Pilotage
du 11 janvier 2010

ELEMENTS DE LOCALISATION

- Fuseau retenu
- Périmètre d'études
- Liaison TER
- Limite communale
- Limite départementale
- Variante de fuseaux restant à l'étude



Poursuite de la concertation en Tarn-et-Garonne et Haute-Garonne

■ Origine

- demande du COPIL

■ Objectif

- proposer au COPIL de mai 2010 un fuseau de passage de la LGV Bordeaux-Toulouse entre la traversée de la Garonne au sud de Castelsarrasin et la traversée de l'Hers à l'ouest de Castelnau-d'Estrétefonds

■ Etudes

- nouvelles variantes de fuseau, comparées au fuseau proposé par RFF mais non retenu par le COPIL de janvier

■ Concertation

- Concertation de proximité avec les élus locaux, les associations de riverains et les organisations professionnelles (20 réunions)
- Commission consultative C2b et C2c (4 réunions)

Poursuite de la concertation à l'Ouest du Tarn-et-Garonne

■ Origine

- proposition de RFF de revoir le fuseau 2Ab retenu par le COPIL de janvier entre Auvillar et Caumont

■ Objectif

- proposer au COPIL de mai 2010 un ajustement du fuseau 2Ab

■ Etudes

- ajustement du fuseau par un décalage au sud de l'autoroute au droit d'Auvillar, à comparer au fuseau proposé par RFF au COPIL de janvier

■ Concertation

- Concertation de proximité avec les élus locaux et les associations de riverains (14 réunions)
- Commission consultative C2b (2 réunions)

Poursuite de la concertation en sortie sud de Bordeaux

■ Origine

- demande du COPIL

■ Objectif

- clarifier le choix du fuseau retenu par le COPIL de janvier

■ Etudes

- fuseau alternatif souhaité par les représentants de la viticulture, à comparer au fuseau retenu par le COPIL de janvier

■ Concertation

- Concertation de proximité avec la Chambre d'Agriculture de Gironde, les propriétaires des 5 châteaux de l'AOC Graves, l'INAOQ, le syndicat des vins de Graves (7 réunions)
- Réunion de concertation le 4 mai, présidé par le préfet coordonnateur, avec les élus et les représentants de la profession viticole.

Poursuite de la concertation dans les Landes

■ Origine

- demande des maires de Uchacq-et-Parentis et Saint-Martin-d'Oney

■ Objectif

- présenter au COPIL de mai 2010 les résultats de l'analyse comparative de ce fuseau complémentaire par rapport au fuseau initialement retenu par le COPIL de janvier 2010

■ Etudes

- nouvelle variante de fuseau, comparée au fuseau proposé par RFF et retenu par le COPIL de janvier

■ Concertation

- Concertation de proximité autour de l'agglomération de Mont-de-Marsan ainsi que des réunions d'information à la demande des élus (10 réunions dont 7 réunions publiques)
- Commission consultative C1d (1 réunion)



Programme de concertation et d'études 2010 - 2011



Le programme de concertation et d'études

Principes de la concertation

■ Une définition inchangée de la concertation

- **Concerter, c'est associer les acteurs des territoires concernés à l'élaboration des GPSO**

■ La relation concertation / décision est inchangée

- **la concertation contribue aux études (GT), permet d'exprimer un avis sur les études (CC)**
- **les avis sont soumis aux instances de décision (COTER, COPIL)**

- **Un principe identique entre concertation et études**
 - la concertation : « moteur » des études
 - les études : « carburant » de la concertation

- **Une évolution significative pour l'étape 2**
 - d'abord les études alimentent la concertation
 - ensuite la concertation alimente les études

■ Une méthode toujours respectueuse

- **de « nouveaux » objectifs**
 - la définition d'un tracé,
 - un programme de gares,
 - un programme fonctionnel des lignes nouvelles et d'aménagement des lignes existantes
 - un bilan socio-économique
- **du principe de la concertation**
 - où l'avis des acteurs est pris en considération dans une démarche concertée
 - où l'information est délivrée en primeur aux élus
- **d'un territoire**
 - où l'environnement humain, naturel, physique, paysager et patrimonial doit être préservé
- **de l'équilibre coût / services rendus**

- **Une concertation élargie**
 - **les élus des différents niveaux territoriaux**
 - commissions consultatives, concertation de proximité
 - **les « techniciens », les « services », les « experts »**
 - groupes de travail, concertation inter-administrative, concertation bilatérale
 - **les habitants du fuseau**
 - concertation de proximité avec les représentants associatifs de « riverains »
 - **le public**
 - consultation du public suivant des modalités à adapter aux territoires et aux sujets traités au fur et à mesure de l'avancement des études

Principes de la concertation / étape 2

Objectifs de la 2^{ème} étape	Définir le programme de chaque gare TAGV et SR-GV	Définir un tracé, y associer une bande de 500 m maximum	Définir le programme fonctionnel des lignes nouvelles et de l'aménagement de la ligne existante Bordeaux-Hendaye Valider le bilan socio-économique
Nature des études	Etudes des gares	Etudes environnementales et études des impacts	Etudes de capacité, trafic, socio-économiques
		Etudes fonctionnelles, ferroviaires et techniques	
Modalités de la concertation	Groupes de travail Commissions consultatives	Concertation de proximité (élus et associations de « riverains ») Groupes de travail Commissions consultatives Concertation inter-administrations (centrales / locales) Concertation « bilatérale »	Concertation de proximité (élus et associations de « riverains ») Groupes de travail Commissions consultatives
		Consultation du public	
Niveau d'approbation et de décisions	<i>Formalisation des propositions</i>		
	Comités gares	Comités territoriaux	
	<i>Validation des propositions</i> COFIL (été 2011)		
	<i>Approbation</i> Approbation ministérielle des projets au stade d'avant projet sommaire (APS)		



**Le programme de
concertation et d'études**
*Instances et sujets de la concertation
pour l'étape 2*

Les instances de concertation / étape 2

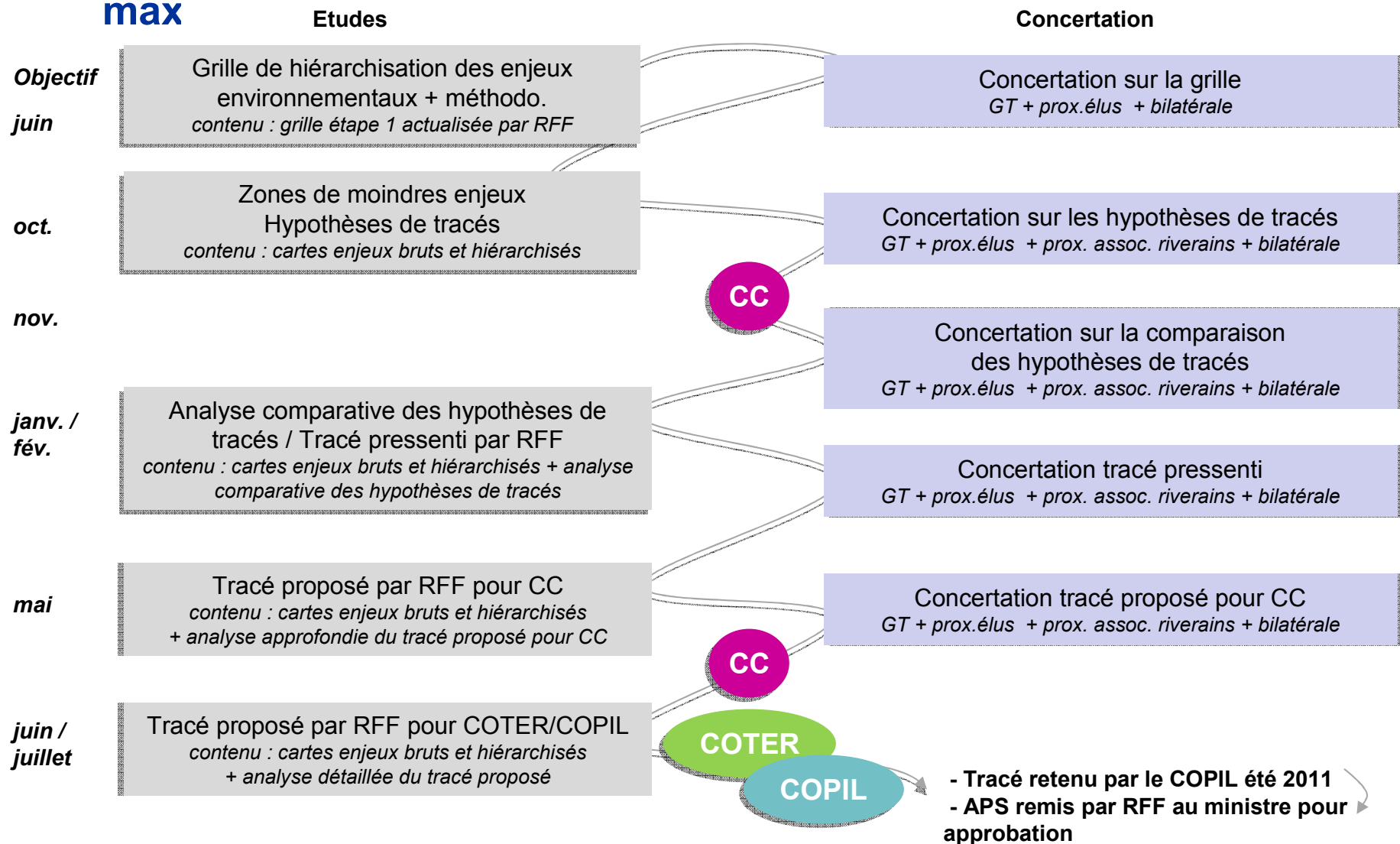
Les étapes	Etape 1 / 2009 10 CC	Etape 2 / 2010 - 2011 6 CC
Les commissions consultatives	CC1a : Sortie de Bordeaux CC1b : Sud Gironde	▶ CC Gironde
	CC1c : Lot-et-Garonne Ouest Agen CC2a : Lot-et-Garonne Est Agen	▶ CC Lot-et-Garonne
	CC2b : Tarn-et-Garonne	▶ CC Tarn-et-Garonne
	CC2c : Haute-Garonne	▶ CC Haute-Garonne
	CC1d : Landes Nord CC3a : Sud Landes	▶ CC Landes
	CC3b : Landes et Pyrénées-Atlantiques CC3c : Pyrénées-Atlantiques	▶ CC Pyrénées-Atlantiques

Les instances de concertation / étape 2

Les étapes	Etape 1 / 2009 20 GT	Etape 2 / 2010 - 2011 26 GT
Les groupes de travail	GT1 : Dessertes des agglomérations (x 5) GT2 : Mixités « voyageurs/fret » et « TAGV/SRGV » (1) GT3 : Fonctionnalités et services transport (x 3) GT4 : Aménagement du territoire / développement local (x 4) GT5 : Environnement / développement durable (x 4) GT6 : Enjeux fonciers et patrimoniaux (x 3)	GT8 : Gares et dynamiques territoriales (x 6) GT11 : Opérateurs et utilisateurs (x 4) GT9 : Infrastructures/réseaux(x 5) GT10 : Aménagement de la ligne existante Bordeaux / Hendaye GT7 : Environnement (x 5) GT6 : Enjeux fonciers et patrimoniaux (x 5)
Le suivi de la concertation	Collège des acteurs locaux 3 garants	Collège des acteurs locaux 3 garants

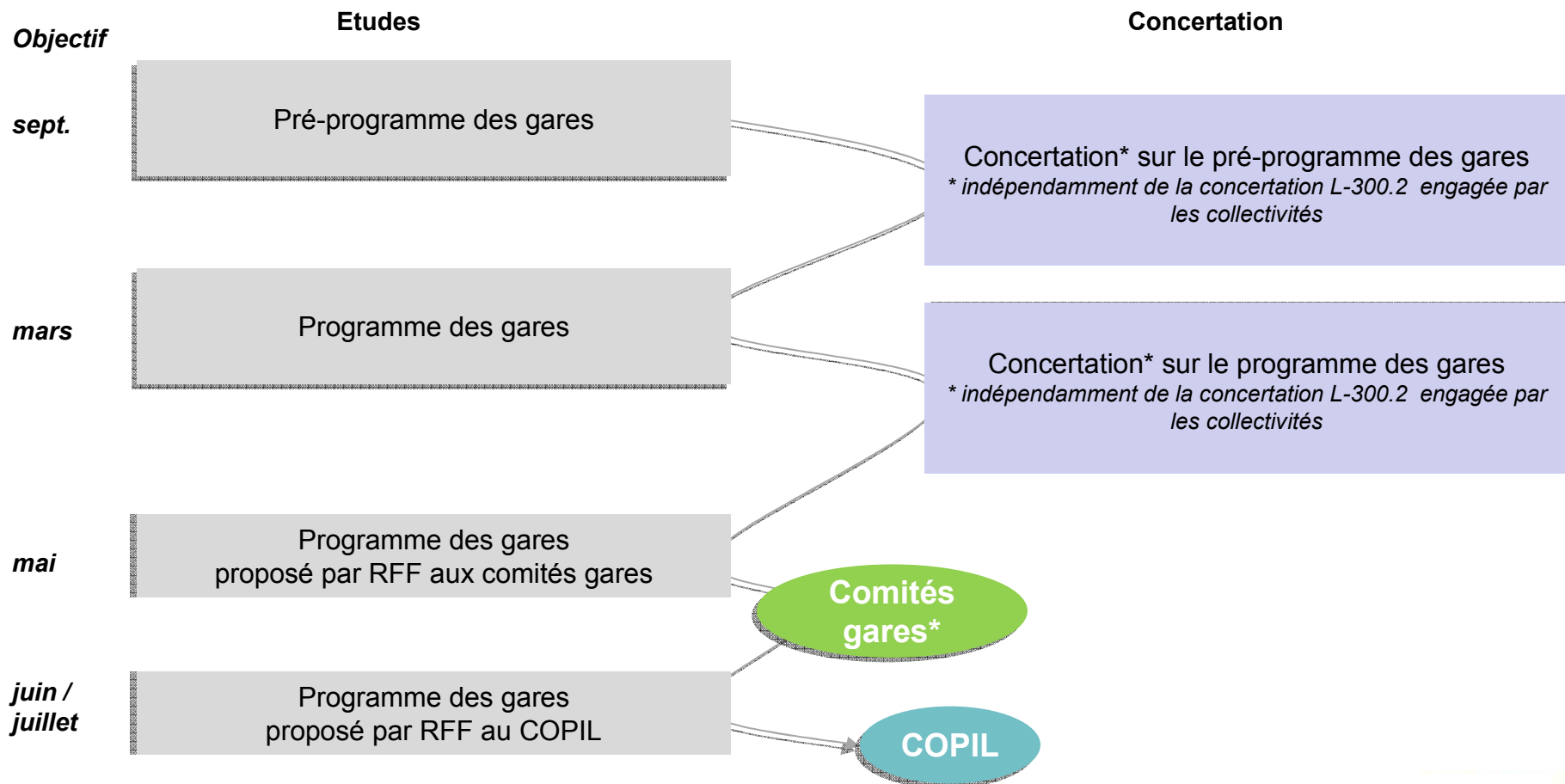
Programme de la concertation / étape 2

■ Etapes pour définir un tracé et y associer une bande de 500 mètres max



Programme de la concertation / étape 2

■ Etapes pour définir le programme de chaque gare TAGV et SR-GV

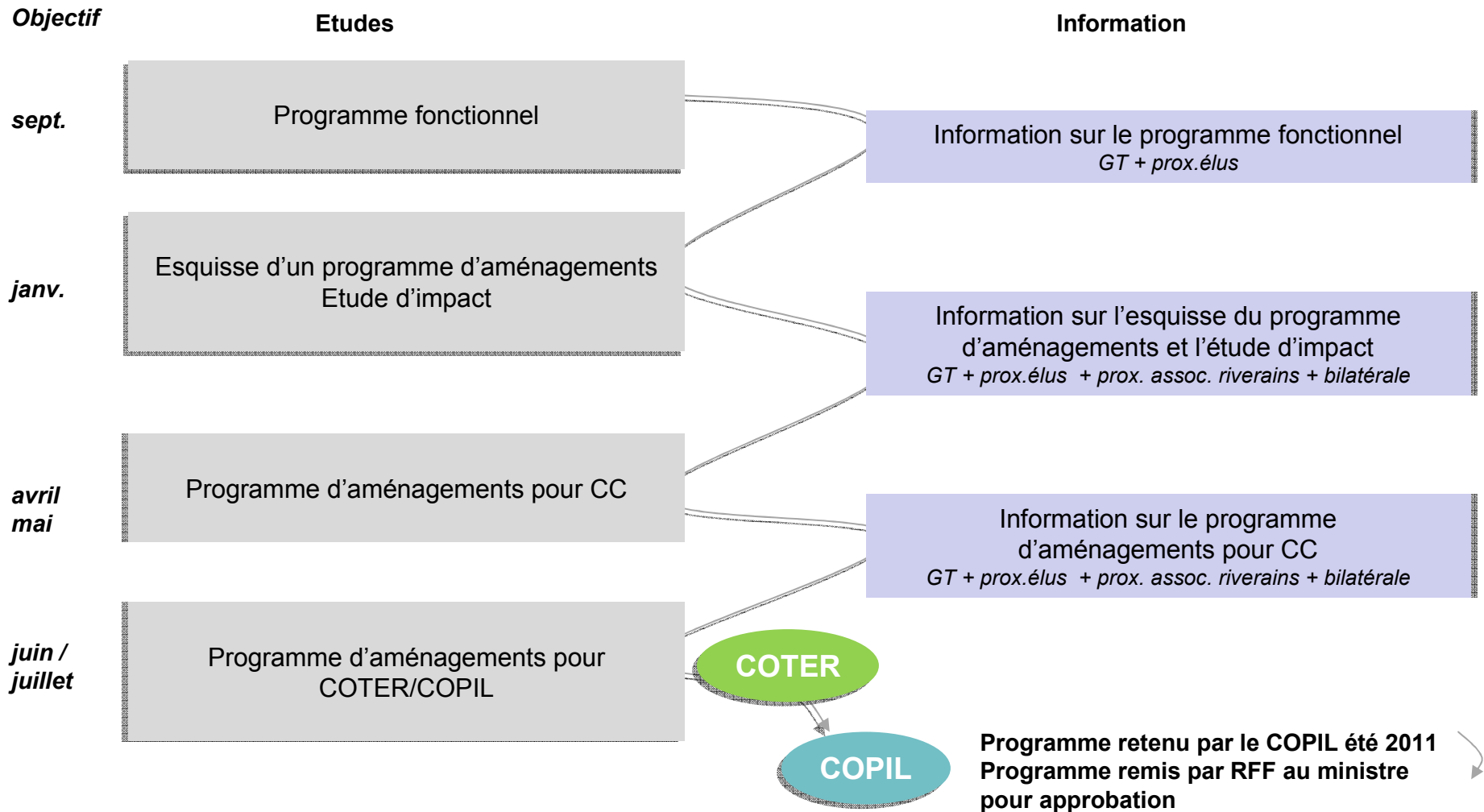


* Information aux CC

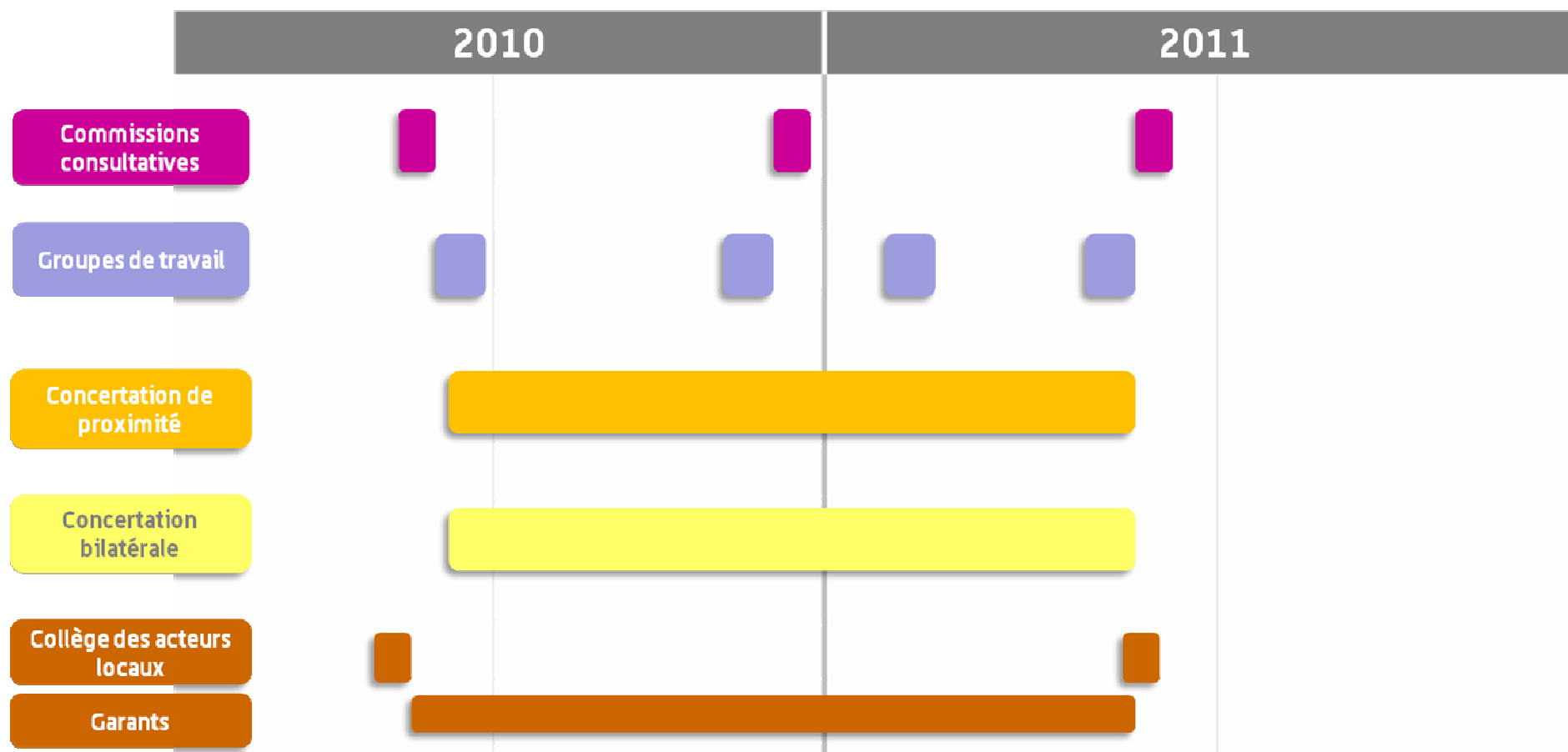
Programme retenu par le COPIL été 2011
Programme remis par RFF au ministre
pour approbation

Programme de la concertation / étape 2

■ Etapes pour définir un programme d'aménagement de la ligne existante Bordeaux/Hendaye



Conduite de la concertation / étape 2



Recueil des avis :

- sur le programme de la concertation**
- sur les listes proposées des participants aux groupes de travail**

Charte de la concertation *Propositions d'évolution*

■ Les modalités de concertation territoriale

— Collège des acteurs locaux

- une information régulière pour un suivi continu de la cohérence de la démarche de concertation
- la possibilité de participer aux groupes de travail en qualité d'observateur (dans les groupes où le membre n'est pas invité) et de soumettre des propositions d'amélioration
- un délai de transmission des documents d'une semaine avant les réunions

■ Les modalités de concertation territoriale

— Groupes de travail

- un nombre d'invités déterminés suivant des principes de diversité et de spécialité
- une « limitation » du nombre d'invités par découpage territorial, à des fins de dialogue et d'écoute
- un processus de validation des comptes-rendus impliquant les participants dans les semaines suivant chaque réunion

■ Les modalités de concertation territoriale

- **Commissions consultatives et groupes de travail**
 - une évolution des comptes-rendus synthétiques en relevés des échanges
 - un processus de validation des relevés d'échanges impliquant les participants dans les semaines suivant chaque réunion

- **Concertation de proximité**
 - une inscription de cette modalité dans la Charte

- **Forum de la concertation**
 - une cible inchangée mais avec une vocation thématique

Recueil des avis sur les propositions d'adaptation de la charte de la concertation